

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 13, rue Vis, Quimper. C. C. Rennes 528-80.

Tél. 10.97. — Boîte Postale 38. — Tirage : 800 ex.

Prix de l'abonnement annuel : 80 Fr.

Congrès de Paix.

Deux congrès pacifistes viennent de se tenir successivement à Paris. Il semblerait qu'il n'y ait qu'à applaudir : la paix n'est-elle pas pour les humains que nous sommes le bien le plus précieux ?

Et pourtant à écouter les orateurs qui se sont succédé à la salle Pleyel, à la Sorbonne ou au Vélodrome d'Hiver, on a l'impression douloureuse qu'ils ne parlent pas la même paix. Chaque Congrès a sa paix à lui. Elle change d'aspect, de considérations, d'exigences, suivant l'inspiration ou la tendance politique des congressistes. Finalement, la paix préconisée se présente comme une sorte de guerre préventive contre tel ou tel bloc : supprimer l'adversaire et la colonne planera, virginales, sur ceux qui restent !

Que les hommes ont donc de difficultés à être de bonne foi !

Prenez, non plus la paix du monde, mais la paix scolaire en France. Nous nous heurtons aux mêmes paradoxes. Comme Albert Bayet l'avait déclaré au Président de la République, les derniers « Etats Généraux de la France laïque » ont, eux aussi, déclaré qu'ils rêvaient de paix scolaire dans notre pays. Mais à condition que l'Enseignement libre soit tenu à l'écart, ignoré, abandonné à sa dramatique situation, dût mort s'en suivre !...

C'est ainsi qu'il ne faut aucune aide, sous quelque forme que ce soit, aux familles ayant la prétention de vouloir l'Ecole libre pour leurs enfants : elles n'ont qu'à ne pas être pauvres ! Qu'importent le droit des parents, la liberté du choix, le bien commun ? Qu'importent les principes démocratiques, les Constitutions, les Déclarations des Droits de l'Homme, qu'elles soient françaises ou de l'O.N.U. ?...

Il y a un an, le décret Poinso-Chapuis se présentait comme un timide essai de justice sociale : les familles dans le besoin auraient droit à quelques subsides pour « élever » leurs enfants.

Or, malgré le temps, malgré l'avis du Conseil d'Etat, malgré la signature de trois Ministres et du Chef du Gouvernement, ce décret reste toujours lettre morte, faute d'un arrêté d'application.

Mais les « Etats Généraux » exigent qu'il en soit ainsi pour la paix scolaire de la France. Sans doute la paix blanche du cimetière.

Et voilà qu'une revue catholique conclut à l'intégration des

écoles privées dans l'enseignement officiel, approuve de ce fait les nationalisations des écoles des Houillères, rêve d'une illustre Université autonome, sans tenir compte des Encycliques et des déclarations multipliées de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques pour une liberté effective : et tout en déplorant la situation tragique de l'enseignement chrétien semble admettre son état de pauvreté, s'il veut conserver sa liberté, et cela dans l'intérêt de la paix religieuse !...

Sans doute la paix des camps de la mort lente ?

Quand donc voudra-t-on admettre que la paix véritable se fonde sur la justice ?

(Comité National de l'Enseignement Libre.)

A la Maison de Repos.

Mlle Lucie Guyomard quitte la Maison de Repos. D'avance je sais que cette nouvelle contristera toutes celles d'entre vous qui avez bénéficié, à Ker-Anna, de sa maternelle hospitalité.

Elle n'en était pas seulement la Directrice ; elle a été, avec le regretté M. Salomon, la fondatrice de cette œuvre et de cette maison.

Que n'a-t-elle pas organisé pour recueillir les finances nécessaires à sa construction et à son maintien ?

Elle se retire aujourd'hui pour vivre ses dernières années dans sa maison du bourg de Riec. Mlle Marie Guéguen, qui a travaillé comme elle à la même œuvre, la suit dans sa retraite.

Que Dieu veuille leur ménager de longues années de calme et de tranquillité après une vie si active.

C'est le vœu que nous formerons dans nos prières, en les assurant l'une et l'autre de toute la reconnaissance de l'Enseignement libre.

Elles seront remplacées dans la Direction de la Maison par des Religieuses du Saint-Esprit, qui recevront, nous le savons bien, avec le même dévouement et la même cordialité, les institutrices en retraite et celles qui y viennent se reposer momentanément pour y jouir des vacances les plus reposantes que l'on peut rêver.

Au Secrétariat de l'Inspection Diocésaine.

Nous sommes heureux de vous annoncer et de recommander à vos prières le mariage de Mlle Marie-Louise Jaouen, secrétaire à l'Inspection diocésaine depuis Juin 1943, avec M. François Guédec, de Plouzévédé. La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 2 Juin, dans la cathédrale Saint-Corentin. Mlle Jaouen, devenue Mme Guédec, continuera à assurer, comme par le passé, le service du Secrétariat de l'Inspection diocésaine.

Les Journées Pédagogiques.

Vous les avez vécues. Vous savez ce qu'elles ont été et l'enrichissement qu'elles vous ont apporté. La formule a été nouvelle. Elle a plu. Nous la reprendrons. Ces cercles par classe rendront à plein si nous sommes assez simples entre nous et si les questionnaires sont étudiés en réunion de maîtres. Plusieurs écoles avaient fait cet effort.

C'est sous le règne de l'optimisme, malgré la sévérité des remarques d'inspection qui furent faites le matin, que nos 10 journées se sont déroulées. « Etre assez grands pour comprendre qu'il n'est de joie qu'à servir... Pourvu que le Christ soit annoncé je m'en réjouis et je m'en réjouirai toujours... »

Quand vous êtes à bout de ressources humaines, ne vous rendez pas ; c'est le moment où votre puissance surnaturelle va éclater. » Ces paroles de saint Paul et du cardinal Mercier orientèrent le travail.

Les critiques il fallait les faire. Nous ne devons pas avoir peur de la vérité. Notre mission doit nous prendre tout entier. Elle nous est confiée par l'Eglise, même quand nous ne passons que 2 ou 3 ans dans l'enseignement, et a de graves exigences. Nous n'avons pas le droit de râter une éducation. C'est trop lourd de conséquences. Nous avons entre les mains l'Eglise de demain. Par nos sacrifices haussons-nous à hauteur de tâche. La mère de Gildas, le héros de « Magnificat », trouve dans sa foi bretonne intense ce mot très juste que nous pouvons nous appliquer : « Il sera grand notre fils de tous nos sacrifices ». Nos élèves aussi, ne l'oublions jamais.

Les sujets étudiés — lecture et catéchisme — nous ont amené à des conclusions qu'il est bon de redonner peut-être, pour les avoir sous les yeux et les faire passer dans nos méthodes et dans nos vies d'enseignants.

LA LECTURE. — *Au Cours Préparatoire.* — Se rappeler le programme : déchiffrement, acquisition de mécanismes. Aller lentement. Etre doux, patient. Montrer une lettre, la faire bien examiner, la nommer et la faire nommer. Joindre deux lettres, voir les syllabes, arriver aux mots simples. Revenir souvent, très souvent, en arrière. Les élèves transportent jusqu'aux classes d'examen en lecture et en orthographe des fautes ou des ignorances de la petite classe. Ici on pose la première pierre, qu'elle soit solide. Le reste en dépend.

Au Cours Élémentaire. — Le programme : lecture courante.

Lecture collective, scandée, concordance absolue, avec intonation. Le maître lit d'abord avec intonation. Ne jamais oublier qu'il s'agit d'apprendre à lire. Puis lecture par quelques-uns : les moins forts. Explications sobres, surtout les mots difficiles. Le sens général. Lecture individuelle, avec correction. Cette dernière, silencieuse, est très conseillée par les instructions officielles : Etendons-nous sur ses avantages : elle est moins fatigante, plus recueillie, plus objective, plus intelligente souvent, très pratique pour les classes à plusieurs divisions, elle permet d'occuper un groupe pendant que l'autre groupe travaille avec ses maîtres. N'oublions pas que l'enfant devenu adulte aura surtout à lire silencieusement. La lecture silencieuse doit être contrôlée : par oral, par écrit, par un résumé, la reproduction d'un passage.

Au Cours Moyen et Supérieur. — Le programme : lecture expressive.

Le but ici est d'apprendre à lire d'une manière nette et intelligente. Développer les facultés : intelligence, volonté, sensibilité. Nourrir l'esprit d'idées générales. Le maître doit marquer le caractère de la lecture et lire le chapitre en donnant l'exemple d'une bonne intonation. Explication du chapitre lu, les mots,

l'idée générale, faire apprécier l'idée. Comment l'auteur l'a-t-il développée, mise en valeur ?

Il ne s'agit pas de paraphraser le texte. Il faut que les explications soient bien prévues. Quand l'élève a bien compris le texte, on exige la lecture individuelle bien nuancée, prononcée, ponctuée, en tenant compte du groupe de mots. Ne pas arrêter un élève au cours d'une phrase. Travailler les liaisons. Souligner les mots de valeur. Demander aux élèves un résumé de la lecture. Les habituer à la lecture silencieuse, à la lecture suivie.

Cours Complémentaire. — Grand souci ici de la technique de la lecture, ton, débit, liaisons et surtout respect des familles de mots (groupes de souffle). Ne pas négliger les nuances pour arriver à la lecture expressive : le ton, le rythme surtout, la mise en relief. N'oublions pas ce que nous avons souligné dans tous nos cercles et qui a été écrit dans une revue : « A l'école on devrait, si cela était nécessaire, tout sacrifier à la lecture, mais que la lecture ne soit subordonnée à rien... Si l'élève sait bien lire et s'il aime à lire, si par conséquent il comprend sa langue, il est sauvé, le reste il l'apprendra plus tard. S'il ne sait pas lire ou s'il n'arrive pas à lire, rien à faire. » A chacun de conclure.

LE CATÉCHISME. — Dans les carrefours où ce sujet a été traité, il y a eu des échanges de vues très intéressants. Un gros effort est à faire partout pour la préparation des leçons, pour l'explication. Toutes nos écoles devraient posséder les livres si formateurs pour les maîtres que sont :

L'Éducation du sens religieux, de Mme Lubienska (Editions Spes) ; Les Méthodes actives dans l'Enseignement religieux, de Mme Fargues (Editions du Cerf) ; Les opuscules que publie le chanoine Boyer (chez Le Hulleux), catéchisme et éducation ; Du Catéchisme vivant au Catéchisme vécu, etc... ; les deux livrets de l'abbé Colomb publiés chez Em. Vitte : Pour un Catéchisme efficace, ou recevoir les fiches de pédagogie religieuse du Centre de Pédagogie, 27, rue des Juifs, Strasbourg.

Il faut que notre pédagogie catéchistique bénéficie des progrès réalisés. L'organisation de l'enseignement religieux reste souvent incohérente et lamentable.

« Après en avoir discuté dans les cercles d'études, nous écrivons un des dirigeants de ces carrefours, les maîtres et maîtresses se sont mis d'accord sur les principes suivants :

1° Dans chaque paroisse, M. le Curé ou Recteur est seul qualifié pour organiser l'enseignement religieux dont la responsabilité lui revient ;

2° Il est nécessaire, si l'on veut que nos élèves quittent l'école avec un bagage convenable de connaissances religieuses et que ne se créent pas dans leur esprit de regrettables associations d'idées (religion = ennui), qu'une entente intervienne entre l'école et la paroisse pour que l'enseignement du catéchisme soit donné sous une forme intéressante et rationnelle. Les principes suivants pourraient peut-être servir de base à cette entente :

a) Le catéchisme se ferait dans chaque classe. Une demi-heure par jour serait consacrée au minimum à l'explication de la doctrine chrétienne (catéchisme, histoire sainte, liturgie) ;

b) Le maître et le prêtre de la paroisse donneraient aux enfants, chaque semaine, les mêmes leçons à apprendre, suivant un programme établi au début de l'année scolaire.

Le maître pourrait, par exemple, expliquer le texte de ces leçons tandis que le prêtre, un jour par semaine, sous forme d'interrogation, de causerie, d'exhortations, reprendrait les mêmes leçons et en ferait l'application à la vie paroissiale ;

c) Pour que la multiplicité des leçons à étudier dans une même classe n'empêche pas le maître d'obtenir une mémorisation parfaite du catéchisme diocésain, il y aurait lieu à entente entre les différentes paroisses qui fournissent des élèves à une même école libre. Nos élèves devraient être dispensés d'assister au catéchisme du jeudi organisé pour les élèves des écoles publiques. Les chefs de paroisses dont les enfants fréquentent l'école libre de X... ne pourraient-ils pas faire confiance à la dite école pour l'instruction religieuse de leurs petits paroissiens et à M. le Recteur de X... pour le contrôle de cette instruction religieuse ? »

CONCLUSION : Instruire, éduquer, c'est chose rude.

Enseigner, c'est savoir deux fois.

Pas d'à peu près. Conscience professionnelle !

La France se meurt d'une crise d'ignorance religieuse.

Notre mission est importante, plus nécessaire que jamais.

Les Retraites.

Les retraites auront toutes lieu au mois de Septembre : une retraite pour les instituteurs, trois pour les institutrices. Nous comptons sur la présence à l'une ou l'autre de ces retraites de tous ceux et de toutes celles qui ne seraient pas retenus par un empêchement grave dont on voudra bien nous rendre compte. Nous avons placé à dessein des retraites après le 15 Septembre, afin de permettre aux institutrices qui seraient employées jusqu'au 15 Septembre dans les colonies de vacances, de pouvoir s'y rendre.

Les retraites sont obligatoires pour tous. A MM. les Directeurs de prévenir leurs adjoints. A ceux-ci de comprendre leur devoir, leur intérêt spirituel et celui de leurs élèves. Nous plaindrions vraiment les éducateurs et les éducatrices qui ne sentiraient pas le besoin de refaire leurs forces après une année d'efforts et peut-être d'épuisement. Pour « élever » les autres, il faut savoir se maintenir à un niveau supérieur.

D'autre part, instituteurs, comme institutrices, doivent recevoir les mêmes directives, les mêmes conseils, les mêmes avis. Ils doivent se connaître, prendre contact les uns avec les autres, et puiser encore plus de zèle dans l'exemple mutuel de leur dévouement. Ils trouveront tout cela à la Retraite donnée pour eux tous sans exception.

Une retraite d'anciens ou d'anciennes élèves, une retraite de Routiers ou de Guides, une session d'études, ne remplace pas la retraite des instituteurs et des institutrices.

Voici les dates de nos différentes retraites :

1. *Instituteurs* : Retraite de Quimper, rue Verdelet : du lundi soir 5 Septembre au vendredi matin 9 Septembre. Prédicateur : abbé Congar, directeur de l'école de Ploudiry.

2. *Institutrices* : Maison des Retraites à Lesneven : du jeudi

soir 8 Septembre au lundi matin 12 Septembre. Prédicateur : M. l'abbé Inizan. (Nous prévenons les retraitantes que nous n'autorisons pas de pèlerinage au Folgoët pendant la retraite.)

3. *Institutrices* : La Retraite, rue Verdelet, à Quimper : du samedi soir 17 Septembre au mercredi matin 21 Septembre. Prédicateur : M. l'abbé Inizan.

4. *Institutrices* : Cours Normal, Landerneau : du vendredi 16 Septembre au mercredi matin 20 Septembre. Prédicateur : M. l'abbé Abiven, du Grand Séminaire.

Les Certificats Diocésains.

Ils auront lieu aux dates et centres suivants :

Mercredi 22. — Lesneven, Châteaulin, Carhaix, Douarnenez.

Jeu di 23. — Lannilis, Châteauneuf, Morlaix, Plougastel.

Mardi 28. — Saint-Renan, Rosporden, Saint-Pol, Pont-l'Abbé, Cléder.

Mercredi 29. — Brest, Quimper, Landivisiau, Pont-Croix.

Jeu di 30. — Brest, Quimper, Landerneau, Quimperlé.

CONSIGNES. — L'appel aura lieu dans les centres à 7 h. 30. Les feuilles (feuilles de cahier, format couronne) seront préparées la veille dans les écoles. Les numéros d'inscription seront donnés dans la salle d'examen. Le Directeur ou la Directrice de l'école choisie comme centre devra mettre à la disposition des candidats des classes largement suffisantes où la surveillance sera facile.

Nous insistons pour que les directeurs et directrices lisent très attentivement la liste que l'on trouvera plus loin et que les examinateurs répondent à leur convocation. Les écoles qui ont un C. C. ou des Cours Supérieurs devront déléguer à l'examen des maîtres de ces Cours.

Ecoles convoquées

Brest I. — Le 29 à Sainte-Anne (92 candidats) : Guipavas G, Kerhuon F, Saint-Marc F, Sainte-Anne Brest, Saint-Sauveur G, Providence, rue Malakoff.

Brest II. — Le 30 à Kérinou (91 candidats) : La Haye, Immaculée-Conception Brest, Le Conquet F, Saint-Pierre F, Recouvrance F, Lambézellec F, Le Pilier-Rouge F, Kérinou F.

Carhaix. — Le 22 à l'école des garçons (53 candidats) : Carhaix F, Carhaix G, Le Huelgoat.

Châteaulin. — Le 22 à l'école des filles (76 candidats) : Châteaulin G, Châteaulin F, Crozon F, Crozon G, Cast, Dinéault, Plonévez-Porzay, Plomodiern.

Châteauneuf. — Le 23 à l'école des filles (40 candidats) : Châteauneuf G, Châteauneuf F, Brasparts G, Coray F, Collore G, Spézet F.

Cléder. — Le 28 à l'école des garçons (73 candidats) : Plouescat G, Cléder G, Sibiril G, Plouzévédé F, Cléder F, Plouvorn F.

Douarnenez. — Le 22 à l'école des garçons (87 candidats) : Douarnenez F, Douarnenez G, Pouldergat, Le Juch, Poullan, Tréboul F.

Landerneau. — Le 30 à l'école Saint-Julien (97 candidats) : Saint-Julien, Landerneau G, La Forest, Plounéventer F, Rosnoën F, Rosnoën G ; Tibidy, Dirinon.

Landivisiau. — Le 29 à l'école des filles (37 candidats) : Landivisiau F, Landivisiau G, Plougourvest G, Commana F, Landivisiau F, Sizun F.

Lannilis. — Le 23 à l'école des filles (58 candidats) : Lannilis F, Lannilis G, Plouguerneau F, Kernilis F, Grouanec G, Landéda F, Landéda G, Plouguin F, Saint-Pabu G.

Lesneven. — Le 22 à l'école N.-D. de Lourdes (97 candidats) : Lesneven F, Plabennec G, Le Folgoët F, Ploudaniel F, Ploudaniel F, Ploudaniel G, Plounéour-Trez G, Saint-Méen G, Saint-Méen F, Kerlouan F.

Morlaix. — Le 23 à l'école N.-D. de Lourdes (31 candidats) : Lanmeur F, Morlaix N.-D. de Lourdes, Kérozal, Plougonven G, Plouigneau F, Guerlesquin F, Ploujean F.

Plougastel-Daoulas. — Le 23 à l'école Sainte-Anne (52 candidats) : Plougastel G, Plougastel F, Saint-Adrien F, Saint-Adrien G, Lopérhet F.

Pont-Croix. — Le 29 à l'école des garçons (69 candidats) : Audierne F, Pont-Croix F, Pont-Croix G, Landudec F, Clédén-Cap-Sizun F, Mahalon F.

Pont-l'Abbé. — Le 28 à l'école des Carmes (46 candidats) : Pont-l'Abbé F, Le Guilvinec, Ile Chevaliers, Combrit F, Pouldreuzic F.

Quimper I. — Le 29 à l'école Sainte-Anne (113 candidats) : Saint-Mathieu (série A), Sainte-Thérèse, Sainte-Anne.

Quimper II. — Le 30 à l'école Saint-Charles (48 candidats) : Brie F, Brie G, Kerfeunteun G, Saint-Evarzec F, Landrévarzec F, Clohars-Fouesnant F, Saint-Mathieu Quimper F (série B).

Quimperlé. — Le 30 à l'école Sainte-Croix (65 candidats) : Moëlan G, Moëlan F, Pont-Aven G, Quimperlé G, Querrien F.

Rosporden. — Le 28 à l'école des filles (50 candidats) : Rosporden G, Scaër F, Concarneau F, Eliant F.

Saint-Pol-de-Léon. — Le 28 à l'école Saint-Jean-Baptiste (76 candidats) : Saint-Pol F, Saint-Pol G, Carantec, Taulé, Ploué-nan F, Henvic G, Plougoulm F, Henvic F.

Saint-Renan. — Le 28 à l'école N.-D.-de-Liesse (61 candidats) : Saint-Renan G, Plouzané G, Ploudalmézeau G, Saint-Renan F, Brélès G, Brélès F, Portsall G.

EXAMINATEURS

Les écoles dont les noms suivent enverront des correcteurs dans les centres indiqués.

Ecoles de garçons.

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1 Arzano, Quimperlé. | 1 Combrit, Pont-l'Abbé. |
| 2 Audierne, Pont-Croix. | 1 Concarneau, Rosporden. |
| 1 Ile de Batz, Saint-Pol. | 1 CoCnquet, Saint-Renan. |
| 1 Brasparts, Châteauneuf. | 1 Crozon, Brest I. |
| 1 Brélès, Brest II. | 2 Douarnenez, Pont-Croix. |
| 2 Brest-Recouvrance, Brest II. | 1 Eliant, Quimper I. |
| 1 Brie, Châteaulin. | 1 Odet, Quimper I. |
| 2 Carhaix, Châteauneuf. | 2 Folgoët, Lesneven. |
| 2 Châteauneuf, Carhaix. | 1 Fouesnant, Quimper II. |
| 1 Clédén-Poher, Carhaix. | 1 Gouesnou, Brest I. |
| 1 Cléder, Saint-Pol. | 1 Guilers, Saint-Renan. |
| 2 Clohars-Carnoët, Quimperlé. | 2 Guipavas, Brest II. |
| 2 Collore, Carhaix. | 2 Guissény, Lesneven. |

- 1 Henvic, Morlaix.
- 1 Kerfeunteun, Châteaulin.
- 1 Kerfeunteun, Douarnenez.
- 2 Landerneau, Plougastel.
- 2 Landivisiau, Cléder.
- 1 Landrévarzec, Quimper I.
- 1 Landudec, Douarnenez.
- 1 Langolen, Quimper II.
- 1 Lannilis, Brest II.
- 1 Lesconil, Pont-l'Abbé.
- 2 Lesneven, Landerneau.
- 1 Locmaria-Plouzané, St-Renan.
- 1 Locronan, Douarnenez.
- 1 Loctudy, Pont-l'Abbé.
- 1 Mahalon, Douarnenez.
- 1 Milizac, Lannilis.
- 2 Morlaix-St-Martin, St-Pol.
- 1 Plabennec, Lannilis.
- 2 Pleyben, Châteaulin.
- 1 Plogastel-St-G., Quimper I.
- 1 Plogonnect, Quimper I.
- 1 Plonéour-Lanvern, Pont-Croix.
- 1 Plonévez-Porzay, Douarnenez.
- 1 Ploudalmézeau Bg., Lannilis.
- 1 Portsall, Lannilis.
- 1 Ploudaniel, Landerneau.
- 2 Ploudiry, Landerneau.
- 1 Plouédern, Plougastel.
- 1 Plouénan, Cléder.
- 2 Plouescat, Lesneven.
- 1 Plougastel, Brest II.
- 1 Saint-Adrien, Brest I.
- 1 Plougourvest, Saint-Pol.
- 2 Plouguerneau, Brest II.
- 1 Lilia, Lannilis.
- 2 Le Grouanec, Lesneven.
- 1 Plouhinec, Pont-Croix.
- 1 Ploumoguier, Saint-Renan.
- 1 Plounéventer, Landerneau.
- 1 Plounéour-Trez, Lannilis.
- 2 Plounéour-Lochrist, Cléder.
- 1 Plouvorn, Saint-Pol.
- 1 Plouzané, Brest II.
- 1 Plouzévédé, Saint-Pol.
- 1 Pluguffan, Quimper II.
- 1 Pont-Aven, Rosporden.
- 2 Pont-Croix, Douarnenez.
- 1 Pont-l'Abbé, Quimper I.
- 1 Pont-l'Abbé, Pont-l'Abbé.
- 1 Pouldreuzic, Quimper I.
- 1 Querrien, Quimperlé.
- 1 Quimper - St-Corentin, Quimper II.
- 2 Quimperlé, Quimper I.
- 2 Relecq-Kerhuon, Brest I.
- 1 Riec, Quimperlé.
- 1 Roscoff, Saint-Pol.
- 1 Rosnoën, Châteaulin.
- 1 Rosporden, Quimper II.
- 1 Saint-Evarzec, Quimper I.
- 1 Saint-Derrien, Landivisiau.
- 2 Saint-Marc, Plougastel.
- 1 Saint-Méen, Landivisiau.
- 1 Saint-Pierre, Brest I.
- 2 Saint-Pol, Morlaix.
- 2 Saint-Renan, Brest I.
- 1 Saint-T égonnect, Landivisiau.
- 1 Scaër, Rosporden.
- 1 Sibiril, Cléder.
- 1 Tréboul, Douarnenez.
- 1 Trefflagat, Pont-l'Abbé.
- 1 Tréflaouénan, Cléder.

Ecoles de filles.

- 1 Audierne, Douarnenez.
- 1 Bannalec, Quimperlé.
- 1 Bénodet, Quimper I.
- 1 Bodilis, Landivisiau.
- 1 Bohars, Brest I.
- 1 Brèles, Saint-Renan.
- 2 Brest-La Providence, Brest II.
- 1 Brest-Immaculée, Brest I.
- 2 Sainte-Anne-Brest, Brest II.
- 1 Carhaix, Châteauneuf.
- 1 Châteauneuf, Châteaulin.
- 1 Cléden-Poher, Carhaix.
- 1 Cléder, Saint-Pol.
- 2 Concarneau, Quimper I.
- 1 Le Conquet, Saint-Renan.
- 1 Coray, Rosporden.
- 2 Douarnenez, Pont-Croix.
- 1 Ederne, Châteauneuf.
- 1 Ergué-Armel, Quimper II.
- 1 Ergué-Gabéric, Quimper II.
- 1 Ergué-Odet, Quimper I.
- 1 Esquibien, Pont-Croix.
- 1 La Forêt-Fouesnant, Quimper I.
- 1 Fouesnant, Quimper II.
- 1 Gouézec, Châteaulin.
- 1 Bourg de Guiclan, Saint-Pol.
- 1 St-Jacq^e-Guiclan, Landivisiau.
- 2 Le Guiltinec, Quimper I.
- 1 Guimiliau, Landivisiau.
- 1 Hanvec, Landerneau.
- 2 La Haye, Brest I.
- 2 Kerbonne, Brest I.
- 1 Kerfeunteun, Douarnenez.
- 1 Kernouës, Lesneven.
- 1 Kérozal, Saint-Pol.
- 2 Lambézellec - Kérinou, Saint-Renan.
- 1 Lamp^e-Guimiliau, Landivisiau.
- 1 Lampaul-Plouarzel, St-Renan.
- 1 Landeleau, Carhaix.
- 2 Cours Normal, Landerneau.
- 2 St-Julien-Landerneau, Plougastel.
- 1 Langolen, Rosporden.
- 1 Lanhouarneau, Lesneven.
- 2 Landivisiau, Landerneau.
- 2 Lannilis, Brest II.
- 1 Laz, Châteauneuf.
- 1 Lennon, Châteauneuf.
- 1 Lesconil, Pont-l'Abbé.

- 1 Locronan, Douarnenez.
- 1 Loctudy, Pont-l'Abbé.
- 1 Logonna-Daoulas, Plougastel.
- 1 Loperhet, Landerneau.
- 1 La Martyre, Landerneau.
- 1 Mespaul, Cléder.
- 1 Milizac, Lannilis.
- 1 Morlaix-St-Martin, St-Pol.
- 1 Motreff, Carhaix.
- 1 Penhars, Quimper I.
- 2 Plabennec, Lesneven.
- 2 Pleyben, Châteaulin.
- 1 Pleyber-Christ, Morlaix.
- 1 Ploaré, Pont-Croix.
- 1 Plobannalec, Pont-l'Abbé.
- 1 Plogoff, Pont-Croix.
- 1 Plogonnect, Douarnenez.
- 1 Plonéour-Lanv^e, Pont-l'Abbé.
- 1 Plonévez-du-F., Châteauneuf.
- 1 Plonévez-Porzay, Douarnenez.
- 1 Plouarzel, Saint-Renan.
- 2 Ploudalmézeau, Lannilis.
- 1 Portsall, Lannilis.
- 1 Plouédern, Plougastel.
- 1 Plouénan, Cléder.
- 2 Plouescat, Lesneven.
- 1 Plouézoch, Morlaix.
- 1 Plougar, Landivisiau.
- 1 Plougasnou, Morlaix.
- 2 Plougastel, Landerneau.
- 1 Saint-Adrien, Landerneau.
- 1 Plougoulm, Cléder.
- 1 Plougourvest, Landivisiau.
- 1 Plouider, Lesneven.
- 1 Ploumoguier, Saint-Renan.
- 1 Plounéour-Ménez, Morlaix.
- 1 Plounéour-Trez, Brest II.
- 1 Plounévez-Lochrist, Lesneven.
- 1 Plouzané, Brest I.
- 1 Plouzévédé, Saint-Pol.
- 1 Plouyé, Carhaix.
- 1 Plovan, Pont-l'Abbé.
- 1 Plozévet, Pont-Croix.
- 1 Pluguffan, Quimper II.
- 2 Pont-Aven, Quimperlé.
- 1 Pont-Croix, Douarnenez.
- 1 Pouldergat, Quimper I.
- 1 Quéménéven, Châteaulin.
- 1 Quimper-Loimar., Quimper II.
- 2 Ste-Anne-Quimper, Châteaulin.
- 1 Quimper - St-Mathieu, Rosporden.
- 1 Quimperlé-Jeanne-d'Arc, Rosporden.
- 1 Quimperlé - Kerbertrand, Quimperlé.
- 1 Rédéné, Quimperlé.
- 2 Relecq-Kerhuon, Brest.
- 2 Relecq-Kerhuon, Plougastel.
- 1 Riec-sur-Bélon, Quimperlé.
- 1 Roscoff, Saint-Pol.
- 1 Rosporden, Quimper I.
- 1 Rosporden, Rosporden.
- 1 Saint-Frégant, Lesneven.
- 1 Saint-Goazec, Châteauneuf.
- 2 Saint-Marc, Brest II.
- 1 Saint-Pabu, Lannilis.
- 2 Saint-Pierre, Brest I.
- 1 Saint-Pol (Charité), Morlaix.
- 2 Saint-Renan, Brest I.
- 1 Saint-Thégonnect, Morlaix.
- 1 Saint-Thonan, Landerneau.
- 1 Saint-Yvi, Rosporden.
- 1 Santeac, Cléder.
- 1 Sibiril, Saint-Pol.
- 1 Spézel, Carhaix.
- 1 Taulé, Cléder.
- 1 Trefflagat, Pont-l'Abbé.
- 1 Tréflaouénan, Landivisiau.
- 1 Tréglonou, Lannilis.
- 1 Tréméven, Quimperlé.

La première colonne donne le nombre des correcteurs, la 2^e donne le nom des écoles qui doivent envoyer des examinateurs, la 3^e, le centre d'examen. Brest I, le 29, à Sainte-Anne Brest ; Brest II, le 30, à Kérinou ; Quimper I, le 29, à Sainte-Anne ; Quimper II, le 30, à Saint-Charles.

Secours Catholique.

Le Secours Catholique avait organisé un concours entre les élèves des écoles libres du diocèse dont le but était de revaloriser la vieillesse dans le cœur et l'esprit des enfants (*Sentier*, page 38). Il y a lieu de déplorer, à cette occasion, la carence d'un trop grand nombre d'établissements qui n'ont pas répondu à l'appel qui leur fut adressé. Nous félicitons et remercions de tout cœur ceux qui nous ont soumis les devoirs de leurs élèves. Il en est parmi eux qui sont admirables et nous sommes heureux de publier ici les noms des lauréats de cet intéressant concours.

On voudra bien prendre les prix au siège du Secours Catholique, 4, place Saint-Corentin, Quimper.

1^{re} SÉRIE

- 1^{er} Prix : Marie-Louise Schnorr, St-Joseph, Le Conquet.
 2^e — Thérèse Roignant, Ste-Thérèse, Plougoum.
 3^e — Geneviève Guéguen, Sacré-Cœur, Guipavas.
 4^e — Jean Cabioch, St-Bernard, Plougonven.
 1^{re} Mention : Yvonne Quéméneur, Ste-Marie, Lampaul-Plouarzel.
 2^e — Jacqueline Mazé, Ste-Marie, Saint-Marc.
 3^e — Annick Le Borgne, N.-D. des Cieux, Le Huelgoat.
 4^e — Marie Sibiril, Immaculée Conception, St-Divy.

2^e SÉRIE

- 1^{er} Prix : Joseph Fiacre, Petit Séminaire, Pont-Croix.
 2^e — Germaine Hénaff, N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé.
 3^e — Yves Rannou, Petit Séminaire, Pont-Croix.
 4^e — Henry Montfort, Petit Séminaire, Pont-Croix.
 1^{re} Mention : Lucienne Le Gall, N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé.
 2^e — Marie-Françoise Le Corre, Ste-Anne, Quimper.
 3^e — André Hémon, Petit Séminaire, Pont-Croix.
 4^e — Renée-Cl^e Derrien, N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé.

3^e SÉRIE

- 1^{er} Prix : Yvonne Kerdranvat, Ste-Anne, Audierne.
 2^e — Ginette Mousset, Ursulines, Morlaix.
 3^e — Hélène Daniel, N.-D. des Carmes, Pont-l'Abbé.
 1^{re} Mention : Louis Le Moan, Petit Séminaire, Pont-Croix.
 2^e — Yvette Prigent, Sacré-Cœur, Guipavas.
 3^e — Jeanine Jaffry, N.-D. des Cieux, Le Huelgoat.
 4^e — M^{lle} Louise Gôic, Immaculée Conception, St-Divy.
 5^e — Marie Jestin, St-Laurent, Lambézellec.
 6^e — Alain Le Scoul, Petit Séminaire, Pont-Croix.
 7^e — Germaine Le Bras, St-Joseph, Le Conquet.

4^e SÉRIE

- 1^{er} Prix : Marie-Henriette Bonthonneau, Ste-Anne, Quimper.
 2^e — Monique Port, Immaculée Conception, St-Divy.
 1^{re} Mention : Jean L'Helgouarc'h, Petit Séminaire, Pont-Croix.
 2^e — Yvonne Kervran, Ste-Anne, Quimper.
 3^e — René Gautron, Petit Séminaire, Pont-Croix.

Rayon Sportif Féminin (U. D. du Finistère).

Session intensive de formation de Monitrices.

Pour se lancer et se développer, nos sections féminines ont besoin de monitrices. L'U.D.F. se propose, pour leur venir en aide, d'organiser, à Quimper ou à Brest, une session intensive de 8 jours (du 4 au 11 Septembre) pour la formation de monitrices de section.

L'U. D. F. demande aux candidates d'adresser leur adhésion de principe, accompagnée de la somme de 100 frs, à la Direction des Œuvres, rue Feunteunick-al-Lez, Quimper — C.C.P. : 64-59 Nantes — pour la date du 19 Juin, dernier délai.

Les écoles libres de filles auraient intérêt, elles aussi, à y faire participer l'une ou l'autre de leurs institutrices, particulièrement douées pour l'E. P.

Journées de Meneuses A. V.

Le Centre Fédéral organise deux journées de formation pour les meneuses A. V. :

L'une, le 16 Juin, à la Retraite de Lesneven ;

L'autre, le 23 Juin, à la Retraite de Quimper.

Prière aux groupes d'adresser leur adhésion au Centre Fédéral, rue Feunteunick-al-Lez, avant le 12 Juin (dernier délai), en précisant le nombre de dirigeantes et de meneuses, le lieu choisi et le nombre de repas à retenir.

Cœurs Vaillants - Ames Vaillantes.

Saint-Pol-de-Léon, le jeudi 9 Juin, salle du Presbytère.

Réunion pour les éducateurs et éducatrices, futurs dirigeants et dirigeantes.

PROGRAMME : Le problème de l'enfance et la réponse du Mouvement C.V. A.V.

Lancement et organisation du Mouvement.

Les enfants de 13 et 14 ans et leur persévérance.

Les réunions commenceront à 9 h. 30 pour se terminer vers 17 heures.

Pour le repas de midi, adresser les inscriptions à la Révérende Mère Supérieure de Kêroulas (Saint-Pol-de-Léon).

Brevet d'Etudes du Premier Cycle du Second Degré

(Circulaire du 11 Avril 1949)

Le B.E.P.C. ne donnera plus droit à entrer sans examen dans la classe de seconde. Cet examen sanctionne les études du premier cycle ; ce n'est pas un brevet d'aptitude à poursuivre ses études secondaires. Il est donc essentiellement destiné aux élèves qui ont l'intention d'abandonner, à la sortie de la 3^e, leurs études du second degré, ou qui désirent se présenter au concours des Ecoles Normales.

(Décret du 11 Avril 1949)

« Nouvel article 4. — Le brevet d'études du premier cycle du second degré ne sera pas exigé pour entrer dans la classe de seconde. »

(A. du 21 Avril 1949)

Les épreuves orales et pratiques pourront comprendre :

- soit une épreuve de musique ;
- soit une épreuve de dessin.

Certificat d'Etudes Primaires en 1949

(Circulaire du 16 Avril 1949)

Cette circulaire nous est parvenue tardivement ; nous avons pensé qu'il était cependant utile de vous la communiquer :

Ce texte complète les instructions antérieures sur le niveau des épreuves du C.E.P.E. En voici les dispositions :

« Rédaction : On évitera, dans le domaine des sujets dits « pratiques » ceux qui présentent un caractère trop spécial,

Pour tous renseignements : écrire à Tréboul, Ecole St-Jean.

II

Certificat d'Études Libre (Devoirs types).

1^{er} DEVOIR

VERSION

Kraou ar Mabig Jezuz.

Ne vez ket c'hoaz echu mat hag eman ar vugale en-dro d'ezan, mall ganto gwelet ar Mabig Jezuz, gouvezet war ar plouz, e zaou zornig astennet gantan, eun azen rouz hag eun ejenn ruz o c'houeza warno.

Sant Jozef hag ar Verc'hez a bed, daoulinet dirak ar bugel-Doue. Ar bastored a red war-zu ar c'hraou santel, oanigou ganto da ginnig d'o Doue. Aman hag ahont, hanter guzet e-mesk ar c'hinvi, denvedigou gwenn-kann, a ra avi d'ar vugaligou.

Araok kuitaat an iliz, hini ebet ne vanko da rei daou wenneg d'an aelig ruz a stou ken brao e benn bewech da lavarout « bennoz Doue ».

THÈME

La vie à la campagne.

Petit Pierre aime la campagne. Les bêtes surtout l'attirent. Il resterait toute une journée à voir courir le petit poulain de la jument noire ou le petit veau de la vache rouge. Les petits cochons l'amuse aussi beaucoup, aussi, il ne veut plus retourner à la ville.

2^e DEVOIR

VERSION

Lenaig.

Lenaig eo merc'h Soaz Kervihan. Henvel eo ouz he mamm. Sellit pegen lemm ha pegen dihun eo he daoulagad glas. He jodou a zo rond ha ruz evel daou aval darev (aho). Pa vous-c'hoarz e tiskouez d'eoc'h diou renkennad dent gwenn, etre diou vuzell ruz-tan. He zal a zo kaer gant eur pennad bleo melen-aour, rodellet, a c'holo he diskouarn hag he gouzoug.

Mont a ra Lenaig d'ar skol, hag he mamm a lavar e tesk ar pezh a gar. Met rebechet e vez d'ezhi beza penn skanv eun tammig re. Gant an amzer avât, e teuo Lenaig da veza furoc'h.

THÈME

L'église de ma paroisse.

Connaissez-vous l'église de ma paroisse ? Elle est petite, mais belle et très propre. Le cimetière l'entoure. A l'intérieur, trois autels très riches, attirent les regards. Un beau clocher en dentelles, avec quatre cloches neuves. la domine... J'aime mon église.

Ar Bleiz hag ar C'hi-Gard.

(Le Loup et le Chien).

Eur bleiz treut, a weled an eskern war e gein
O sevel uhel evel drein,
A zigouezas eun deiz gant eur mellad ki-gard,
Flour e vlevenn, ha teo, ha lard.
Petra d'ober ! Kerzet a-lamm
D'e lakat e nao pe zek tamm ?

III

N'eo ket diës ; met evelkent
Ar c'hanfard ki 'zo lemm e zent
Ha gouest d'en em zifenn. Eun tamm mat gwelloc'h eo
Miret ar peoc'h gant ar c'hi teo.

Ar bleiz eta d'e gaout a ya 'n eur vouse'hoarzin
Hag a ro kaol d'ezan : — Pabez tonenn, mastin !
— Ma karez, kendrev Bleiz, te 'vezo ken lard all.
A respontas ar c'hi. Lez 'ta da vuhez fall,

Deus ganin, gra da da bakajou,
Ha dilez pelloc'h da goajou,
Ha dilez pelloc'h da goajou,

Pa ne gavez enno, da genvreudeur ha te,

Nemet traoù dister da lipat,
Goude tapout meur a flipad,
Brezel ha kannou, betek re.

— Ha ma 'z afen ganez, petra 'vije va' c'harg ?

— Netra koulz lavaret, mont gant da vestr d'ar park.

Fichal da lost d'ezan, d'e wreg ha d'e baeron
Hag eur wech an amzer, harzal ouz al laeron.

Hag hep ezomin d'en em ganna,

Te 'bako digant Marianna,

Tammou kig hag askorn kement ha ma kari,

Hag a vo flouret c'hoaz, gant an holl me 'bari.

O klevet dihuna kement a gomzou flour,

Ar bleiz en o lagad, a sav uhel an dour.

Met en eur vont e wel n'eus war gouzoug ar c'hi

Blevenn ebet muioc'h eget war gern e fri.

— Sell, emezan, penaos ? Kouezet da vleao dija ?

Seurt ebet — Penaos, seurt ? — Lakomp nebeut a dra.

— Lavar sklaeroc'h, kenderv. — Selaou : pa vezan stag

E teu d'in awechou drebon eun tamm bennak.

— Stag ? Te 'vez stag ? Ne c'hellez ket

Mont en tu ma karez, hep chadenn, ha d'ar red ?

— Eur pezh-kaer ! — Eur pezh-kaer ? Evidon-me n'ez in

Morse da veva stag, nag hirio na warc'hoaz,

Pa rofet friko bemdez d'in.

Ha kerkent, ar bleiz treut, a dec'h, hag a red c'hoaz.

(Diwar La Fontaine, *gant Paotr Treoure.*)

Ar Bleiz ha Mac'harid gouzoug-hir.

(Le Loup et la Cigogne).

Marlonk evel ar Bleiz,
A lavarer e Breiz.

Eur bleiz o tebri d'e lein
Eul louarn paket er c'hleuz,
A lonkas ken trum ar mell-kein
Ma chomas eun askorn a-dreuz
En e c'houzoug. N'oa ket maro ; da vihana
Tost edo da zialana.

IV

Kenta 'welas, dre chans vat,
O tont er penn all d'ar prad,
Oa Mac'harid Gouzoug-Hir.
Dre zinadou (Pa 'z eo gwir
Sevel e vouez ne c'hell ket)
Ar bleiz he galv ; ha deut d'ar red,
Mac'harid gant he beg moan,
A denn an askorn hep poan.

Met pa c'houlenn beza paet :
— Beza paet ? Hag an askorn az peus laeret,
Eme ar bleiz, n'eo ket brao d'it,
Bet da benn em gouzoug ha lezet da zont kuit ?
Labous dianaoudek ! kerz atao
Diwall da zont dindan va fao.

Evel ar^ableiz,
Va zudou keiz,
An digalon a gar goapaat
An neb en deus d'ezan graet vad.

(Diwar La Fontaine, gant Paotr Treoure.)

Congrès du Bleun-Brug de Locronan.

(7 Août)

CONCOURS D'HERBIERS

La langue bretonne est très riche pour désigner les plantes qui poussent dans nos régions. Plusieurs des mots employés n'ont pas encore été recueillis. Le Bleun-Brug lance un concours d'herbiers pour son prochain congrès. Il s'agit de ramasser un spécimen des diverses plantes, les disposer dans un herbier suivant les méthodes classiques, par famille, autant que possible, en indiquant le mot breton qui sert pour les désigner et la localité où ce mot est en usage. On pourra ajouter le nom de la plante en français.

Plusieurs écoles font composer des herbiers par leurs élèves, elles feraient d'une pierre deux coups. Ces herbiers seront à adresser à M. le Directeur de l'Ecole d'Agriculture du Nivot, en Lopérec, Finistère, qui se chargera de les examiner et de les classer. Le classement tiendra compte surtout du nombre de mots bretons découverts. Ces herbiers seront exposés suivant l'ordre de leur classement au Congrès de Locronan. Des prix seront attribués aux concurrents.

